

# Provence éduc@tion

Accueil Les dossiers Pratique Jeunes reporters **Le fil** Actualité Contact Qui sommes-nous ?

recherche...

## Agenda

- Bouches du Rhône
- Marseille
- Alpes de Haute Provence
- Hautes Alpes
- Vaucluse

## Jeunes reporters

- Réalisations
- Outils
- Participants
- Partenaires
- L'opération 2009

## Pratique

- Les fiches métiers
- Les fiches établissements

## Handicap

Le fil - Les articles

Écrit par Debret

### Les Pep suivent les "quatre recommandations de la Halde"

**7 mai** - Suite à la délibération de la Halde après enquêtes sur la scolarisation des enfants en situation de handicap, la Fédération générale des PEP a émis un communiqué

#### Communiqué

Scolarisation des élèves en situation de handicap : La Fédération Générale des PEP s'inscrit dans les quatre recommandations de la HALDE. Lors du séminaire ouvert du « mercredi de la HALDE » du 2 Mars 2011, sur le thème : « La scolarisation des élèves en situation de handicap : comment garantir le droit à l'éducation ? », des dysfonctionnements avaient été relevés. Pour certains, ils mettaient gravement en péril le principe de non-discrimination dans la mise en œuvre du droit à l'éducation.

Ceux-ci ont amené la Halde en complément de deux enquêtes qu'elle a réalisées, à prendre une délibération, le 18 Avril 2011, dans laquelle elle émet quatre recommandations : La mise en accessibilité de l'ensemble des Etablissements scolaires La mise en place effective des moyens financiers et humains nécessaires à la scolarisation en milieu ordinaire Le renforcement de la coordination des différents acteurs La mise en œuvre des moyens adaptés au sein des Etablissements médico-sociaux. La Fédération générale des PEP prend acte, avec regret, de la disparition de la HALDE, mais lui en sait gré, avant sa disparition, d'avoir délibéré sur le thème fondamental de la scolarisation des élèves en situation de handicap. La Fédération générale des PEP se félicite de ces quatre axes d'actions prioritaires et demande aux pouvoirs publics, au ministère de l'Éducation Nationale, au ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale, à la CNSA, aux MDPH, au ministère de l'Agriculture et à l'ensemble des acteurs concernés : De garantir la scolarisation effective et dans de bonnes conditions des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire De rendre effectif le droit à l'Éducation des enfants accueillis en Etablissement médico-social ou de santé Et ce, conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité.

## Les sites de l'éducation nationale

- Académie
- Inspection d'académie des Bouches du Rhône
- Inspection Vaucluse
- Inspection Alpes de Haute Provence
- Inspection Hautes Alpes

## Médias

- La Provence
- La Marseillaise
- Dépêches Education
- Edweek
- The Chronicle of Higher Education

## Organisations lycéennes et étudiantes

- UNL académique
- FIDL
- UNI lycée
- UNEF
- FAGE
- Fac verte
- UNI

## Parents d'élèves

- FCPE
- PEEP
- URAPEL